



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

**Extrait du registre des délibérations de
QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC**

Nombre de membres
En exercice : 12

Nombre de suppléants : 9
Titulaires : 5
Suppléants : 5

Pouvoirs : 1
Votants : 7

Séance du 13/02/2025 à 17 h 30

Date de convocation :
5/02/2025

TITULAIRES PRESENTS : M Pascal Prévôt, Mme Laurence Rouan, M Anthony Castaing, M Roland Fray, M Joris Baudouin

SUPPLEANTS PRESENTS : M Cédric Lougrat, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Yann Vergnaud

EXCUSE : M Frédéric Delmares, Mme Michèle Dorange, M Jean-Jacques Chapellet, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier

ABSENTS : Mme Sylvie Chevallier

Secrétaire de séance : M Cedric Lougrat

n°2025_01_01

OBJET:

Avis du Comité de Direction
sur

**Le rapport d'orientations
budgétaires de l'EPIC**

Vu les articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R.133-15 du Code du tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu les statuts de cet EPIC,

Conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme et notamment son article 1 - 16°, le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité de direction. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Depuis l'adoption de la loi NOTRe, le rapport doit désormais comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, l'évolution des rémunérations, l'évolution des avantages en nature, et l'évolution du temps de travail.

L'ensemble de ces éléments est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département.

L'information est également communiquée à la collectivité de référence, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, avec laquelle l'Office de tourisme Quai Cyrano passe une convention d'objectifs, et ce rapport est mis en ligne au public sur le site internet de l'EPIC Quai Cyrano.

Le comité de direction est invité à tenir son rapport d'orientation budgétaire (ROB) afin de définir les grandes lignes qui permettront l'élaboration du budget primitif 2025.

Le comité de direction prend acte de la tenue du ROB qui doit se dérouler au préalable du vote du budget primitif.

Le prévisionnel 2025 a été élaboré prudemment mais en hausse, sur les bases des recettes en propre de l'année 2024 et de l'augmentation considérable de la taxe de séjour, reversée en intégralité à l'EPIC en application des dispositions du code du tourisme, pour les offices de tourisme ayant statut d'EPIC.

Dans cette optique, le rapport joint présente :

- Les objectifs généraux de l'EPIC,
- Les éléments de dépenses principales en fonctionnement (masse salariale, promotion/communication, charges administratives...),
- Les éléments de recettes principales en fonctionnement (taxe de séjour, subvention annuelle de la CAB et de MMG, autres recettes),
- Les éléments de dépenses principales en investissement,
- Les informations relatives aux effectifs de la structure.

Délibération adoptée à l'unanimité par le CODIR

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne le 18 février 2025

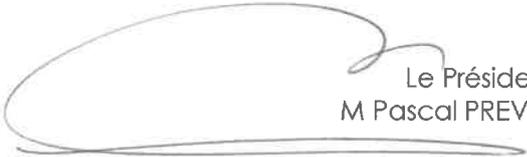

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme. Bergerac,
le 17 février 2025


Le Président,
M Pascal PREVOT